FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Chloroforme

N° de produit 5285, 7071, 7152, 7386, 9174, 9180, 4429, 4443, 4444, 5411, 6754

Synonymes, marques: Trichloromethane; Methyl trichloride; Methane trichloride

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Chloroforme
Formule chimique:	CHCl3
Numéro d´identification UE	602-006-00-4
N° CAS	67-66-3
N°CE	200-663-8
N° d'enregistrement REACH	01-2119486657-20-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Chloroforme



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H331: Toxique par inhalation.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de Prudence

Prévention:
P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264: Se laver soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P311: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Chloroforme	50 - <100%	67-66-3	200-663-8	01-2119486657-20-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la Peau: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Effet narcotique. Peut provoquer des effets sur la reproduction.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucuns connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et / ou toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Maintenir à distance le personnel non autorisé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: conserver les conteneurs bien fermés. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Chloroforme	TWA	2 ppm	10 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VME	2 ppm	10 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VLE	50 ppm	250 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches, ainsi qu'un masque intégral.
Protection de la peau	
Protection des Mains:	Matière: Gants de protection chimique
Autres:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation inadéquate, porter un masque complet à alimentation d'air.
Mesures d'hygiène:	Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	douceâtre
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	-63,41 °C
Point d'ébullition:	61 °C
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	11,6 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	26,3 kPa (25 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	4,12 Air=1
Densité:	1,48 g/ml (20 °C)
Densité relative:	1,48 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	5 g/l (25 °C)
Solubilité (autre):	Alcool: Miscible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	1,97

Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	119,38 g/mol (CHCl3)
Teneur en COV:	Directive 2004/42/CE: 1.000 g/l ~100 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes. Contact avec des matières incompatibles.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts. Bases fortes. Substances caustiques. Aluminium. Métaux chimiquement actifs.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Toxique par inhalation.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	LD 50 (Rat): 444 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	Aucune information disponible.

Inhalation

Produit:	LC 50 (Rat, 4 h): 47,702 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Provoque une irritation.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: N'est pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucun composant mutagène identifié

In vivo
Produit: Aucun composant mutagène identifié

Cancérogénicité
Produit: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: du système nerveux central.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Foie. Reins.

Risque d'Aspiration
Produit: Non classé

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Chloroforme	LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 62,81 - 79,61 mg/l (L'écoulement à travers) LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 18,3 mg/l (L'écoulement à travers)

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Chloroforme	EC 50 (Brine shrimp (Artemia salina), 24 h): 28,6 - 33,8 mg/l (statique) EC 50 (Water flea (Daphnia magna), 24 h): 79 mg/l (statique) LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 216 h): 200 - 512 mg/l (statique) LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 19 - 47 mg/l (statique)

Toxicité chronique

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Chloroforme Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Chloroforme Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Chloroforme Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Substance(s) spécifiée(s)
Chloroforme Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO
Produit Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Chloroforme Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation
Produit: Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Chloroforme Bluegill (Lepomis macrochirus), Facteur de Bioconcentration (BCF): 6 (L'écoulement à travers)

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
Chloroforme Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Indisponible.
Chloroforme Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.7 Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1888
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	CHLOROFORME
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
N° de danger (ADR):	60
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1888
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	CHLOROFORME
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1888
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	CHLOROFORM
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
N° d'urgence:	F-A, S-A
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1888
14.2 Nom de transport complet:	Chloroform
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

L'emballage doit être étiqueté de façon visible, lisible et indélébile comme suit :
Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Chloroforme	67-66-3	100%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Chloroforme	67-66-3	100%

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration

Chloroforme	67-66-3	100%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Chloroforme	67-66-3	100%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 17.10.2018
FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.